

# Commercialisation Classique

## Barème TTC des honoraires de ventes

.....  
*Les honoraires sont à charge acquéreur.*

*Les prix de présentation des annonces s'entendent honoraires d'agence inclus.*

.....  
*Dans certains cas exceptionnels les honoraires d'agence sont portés à charge vendeur.*

Villa, Appartement : 5% TTC.

Château, domaine, vignoble, immeuble de rapport, hôtel : 6% TTC.

Terrains à bâtir hors lotissement : 10% TTC.

Terrains à bâtir en lotissement : 6% TTC.

Honoraires en vigueur sauf conditions dérogatoires pour cause de concurrence.

# Commercialisation PATTE BLANCHE Accès privé

## Mandat Exclusif de vente 4 Options

.....  
*Les honoraires sont à charge vendeur*

*Les prix de présentation des annonces s'entendent honoraires d'agence inclus.*

.....  
*Dans certains cas exceptionnels les honoraires d'agence sont portés à charge acquéreur.*

Option 1 : La durée du mandat est de 6 mois, les honoraires sont de 7 % TTC du prix final de vente.

Option 2 : La durée du mandat est de 12 mois, les honoraires sont de 6 % TTC prix final de vente.

Option 3 Liberté : La durée du mandat est de 24 mois, les honoraires sont de 10 % TTC du prix final de vente.

Option 4 Sur-mesure : Les honoraires sont de 8 % TTC du prix final de vente.

Honoraires en vigueur sauf conditions dérogatoires pour cause de concurrence.

# Mandat de négociation Exclusif PATTE BLANCHE Accès privé

*Les honoraires sont partagés entre vendeurs et acquéreurs*

Les honoraires de négociation sont partagés : ils sont entre 6 % TTC et 10 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur (selon l'option choisie par le propriétaire du bien) et de 3,60 % TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur.

(sauf conventions particulières)

La TVA applicable est de 20%.

Le I. de l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017 pose le principe d'un affichage du barème des prix « effectivement pratiqués » T.T.C des prestations assurées par les professionnels soumis à cet arrêté. Il est rappelé que le droit de la consommation prohibe de manière générale les pratiques de type « faux rabais ».